

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

COMMISSION:

M. CLAUDE FABIEN, président
M. JEAN CAOINETTE, commissaire
Mme ÉLISE NAUD, secrétaire

**DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DU
COLLÈGE NOTRE-DAME**

PARTIE I

VOLUME 1

Séance tenue le 23 janvier 2013, 19 h
Au 5320, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 JANVIER 2013

PRÉSIDENT 1

Présentations

M. Lofti Tazi, pour le promoteur..... 5

M. Louis Brunet, pour l'Arrondissement 15

PARTICIPANTS

Mme Claude d'Anjou 24

M. Louis-Philippe Frappier..... 29

M. Pierre Ramet 31

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite la plus chaleureuse bienvenue à cette séance d'information portant sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame. Ladies and Gentlemen, good evening! Welcome to this information session on the development project of the Campus of College de Montreal.

10

Cette séance va se dérouler essentiellement en français mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la commission. The meeting will be conducted in French but anyone who would prefer to address the Commission and ask a question in English may do so.

15

Je m'appelle Claude Fabien, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Roy, m'a confié la présidence de cette commission qui est composée de trois membres. Alors je vous présente, à ma gauche, le deuxième membre de la commission qui est monsieur Jean Caouette, qui est également commissaire à l'Office et, à ma droite, la secrétaire de la commission, qui est également analyste, madame Élise Naud.

20

À la table d'accueil à l'entrée, vous trouverez madame Mumporeze et madame Mbonyumuvunyi qui sont gentilles et souriantes et qui non seulement s'occupent de l'accueil mais qui vont également recueillir l'enregistrement des personnes qui voudront éventuellement poser des questions ce soir. Alors elles sont là, les membres du personnel de l'Office à l'arrière sont là pour vous donner toute l'information disponible.

25

Monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'Office est la personne que vous devez contacter par ailleurs si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Les coordonnées de l'Office sont indiquées dans le dépliant que vous avez sans

30

doute trouvé à la table d'accueil. Alors à la logistique également, vous trouverez une autre employée de l'Office, madame Bourque.

35 Alors l'assemblée de ce soir est enregistrée et sténographiée. C'est monsieur Michel Jutras qui s'occupe de la sonorisation et madame Louise Philibert qui nous procure la sténographie. Alors tout ce qui sera dit au cours de l'audience sera enregistré et transcrit et les transcriptions font partie du dossier de documentation qui est disponible à la fois sur le site internet et au bureau de l'Office. J'en profite pour souligner la présence dans la salle de monsieur Luc
40 Doray qui est le secrétaire général de l'Office.

45 Quelques mots maintenant sur la consultation publique et sur l'Office. Une consultation est destinée d'abord aux citoyens qui ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

50 L'Office a pour principe de base de procéder de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires. Même s'il est régi par la Charte de la Ville de Montréal, l'Office est une entité distincte et indépendante de la Ville. D'ailleurs, toute personne qui préside une commission ou qui en fait partie s'engage à respecter le Code de déontologie des commissaires qui en assure l'impartialité. Vous pouvez prendre connaissance de ce code à la table d'accueil ou sur le site internet de l'Office.

55 Le 17 décembre 2012, le conseil municipal a adopté un projet de règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de certains bâtiments sur le campus du Collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary et un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'une résolution afin de soumettre ce dossier à l'Office, selon l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

60 Alors l'Office a fait distribuer un dépliant d'information dans le secteur du site pour rejoindre le plus grand nombre de citoyens possible. Des avis publics ont été mis dans les journaux et la

documentation pertinente a été mise à la disposition du public. Cette documentation peut être consultée entre autres au bureau et sur le site internet de l'Office.

65 Pour présenter le projet et répondre aux questions du public ce soir, et questions également de la commission, nous avons avec nous des représentants, d'une part, du promoteur et, d'autre part, de la Ville ou de l'arrondissement. Comme représentant du promoteur, nous avons monsieur Lotfi Tazi, que je salue, à qui je souhaite la bienvenue, qui est directeur général du Collège Notre-Dame et qui fera l'exposé principal et nous présentera les gens qui l'accompagnent quand je lui céderai la parole. Pour la Ville de Montréal et pour l'arrondissement
70 principal est monsieur Louis Brunet, qui est chef de la Division d'urbanisme pour l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et qui, à son tour, nous présentera son équipe lorsque le moment sera venu. Il y a aussi peut-être d'autres experts de la Ville ou des consultants externes du promoteur qui sont présents dans la salle et qui, selon les besoins, pourraient être appelés à prendre la parole ou fournir des compléments d'information, si nécessaire.

75 Deux mots rapidement sur les étapes de la consultation publique, pour ceux et celles dont c'est la première expérience. Une consultation publique par l'Office comprend toujours deux parties, deux phases bien distinctes. La première commence ce soir. Elle vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Ce n'est pas le moment ce soir d'exprimer son opinion, mais c'est le moment de s'informer. Alors la commission recevra donc toutes les personnes désireuses de poser des questions sur le projet.
80

85 La deuxième étape de la consultation est consacrée à l'audition des mémoires et des opinions des citoyens. Elle débutera le 19 février. Cette étape est très importante puisque c'est le moment privilégié pour nous faire part de vos opinions, préoccupations, propositions à l'égard du projet qui est devant vous.

90 Vous devez aviser l'Office au plus tard le 14 février de votre intention de faire une présentation orale ou de présenter un mémoire afin de nous permettre de préparer un calendrier d'audition. Vous pouvez également transmettre un mémoire sans présentation orale. Il est

important d'acheminer vos textes le plus tard le 14 février, cela permettra à la commission de les lire avant leur présentation et l'échange pourra ainsi s'en trouver plus productif.

95 Par la suite, la commission analysera l'information reçue et les opinions qui lui ont été communiquées. Elle rédigera un rapport qui sera ensuite remis au maire et au président du comité exécutif de la Ville. Le rapport sera rendu public quelques semaines plus tard. Les rapports de la commission ont une valeur consultative. Les décisions relatives au projet de règlement appartiennent au conseil de l'arrondissement et du conseil de ville.

100 Un mot sur le déroulement de la séance d'information de ce soir. Les représentants du promoteur vont nous présenter leur projet. Ce sera ensuite autour de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce d'intervenir. Le tout devrait durer environ 40 minutes, c'est-à-dire à peu près 20 minutes pour le promoteur et 20 minutes pour la partie municipale.

105 Par la suite, nous allons faire une pause courte au cours de laquelle les gens qui désirent poser des questions pourront s'inscrire au registre à la table d'accueil située derrière la salle et un rôle des questions sera préparé et au retour de la pause, je vous inviterai dans l'ordre d'inscription au registre à prendre place à la table qui est devant nous pour poser vos questions au promoteur ou bien à la Ville. Vous aurez droit à deux questions par intervention. Je vous demande de limiter au minimum les préambules sauf si c'est indispensable pour comprendre votre question. On procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de personnes de s'informer sur le projet. Si vous avez des questions additionnelles, vous pouvez toujours les poser en retournant vous inscrire à la table en arrière et votre nom est placé sur le rôle d'appel des questions. Vous pouvez le faire autant de fois que vous voulez au cours de la soirée. Le registre des inscriptions sera ouvert jusqu'à environ 9 h 30.

115
120 Les commissaires sont ici pour vous accompagner dans cette démarche d'information. C'est une procédure qui ne se veut pas trop formelle même si elle comporte certaines règles dont l'objectif est d'assurer un bon fonctionnement dans le respect de tous et de toutes.

Vos questions doivent être adressées au président. C'est moi qui assume ce rôle, tout comme les réponses, il n'y a donc pas d'échange direct entre les citoyens et les représentants des parties. Le but est de nous concentrer sur la recherche d'information et d'éviter tout débat entre les intervenants. Ce n'est pas la place ni le moment pour le faire.

125

Les personnes-ressources qui sont aux tables devant vous sont ici pour apporter de l'information additionnelle, au besoin. La commission sera en mode d'écoute mais elle peut aussi intervenir à l'occasion pour obtenir de l'information supplémentaire ou certaine clarification. Si une réponse ne peut pas être donnée au cours de la séance de ce soir, elle devra être fournie le lendemain ou encore écrite dans les meilleurs délais et elle sera rendue disponible sur le site internet de l'Office. Toutes les réponses sont publiques, elles font partie du dossier de documentation qui est accessible à tous.

130

La séance devrait se terminer vers 22 h mais s'il n'est pas possible d'entendre toutes les questions des citoyens ce soir, j'annoncerai en temps utile la tenue d'une deuxième séance demain soir, mais au moment où on se parle, en toute probabilité, nous réussirons à faire le tour de la question en une seule séance, c'est-à-dire ce soir.

135

En terminant, je vous dis que j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner sur le projet. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein et courtois.

140

Alors j'aimerais, comme dans les bons cinémas, vous rappeler de fermer vos cellulaires, si vous en avez. Le temps est venu maintenant d'inviter le représentant du promoteur, monsieur Tazi, à prendre la parole et à nous présenter peut-être les membres de son équipe.

145

M. LOTFI TAZI :

Merci. Bonsoir, Messieurs, Dames. Je me permets de vous présenter mon accompagnateur, monsieur Richard Desrochers, directeur des services administratifs du Collège Notre-Dame. Je vais vous présenter donc le plan de développement du Collège Notre-Dame. Ce

150

155 plan prévoit la mise à niveau de nos installations sportives avec entre autres l'aménagement d'un nouveau gymnase et d'une pelouse synthétique. Mais avant de vous présenter ce plan de développement, vous me permettrez de faire d'abord un bref historique du Collège Notre-Dame; par la suite, une brève présentation du collège aujourd'hui et aussi une description de la démarche, toute la démarche qui a mené au plan de développement que je vais vous présenter ce soir.

160 Alors le Collège Notre-Dame a été fondé en 1869 et c'est la première institution qui s'est établie sur le versant nord du mont Royal. Ça c'est le collège aujourd'hui. La valeur historique et patrimoniale du Collège Notre-Dame repose d'abord et avant tout sur trois aspects : son usage d'institution d'enseignement au même emplacement depuis sa fondation; la continuité de sa mission d'éducation; et l'évolution de ses besoins pédagogiques.

165 Alors vous avez, pour vous rappeler que le Collège Notre-Dame est une école, quelques diapositives montrant l'enseignement aujourd'hui, les immanquables ordinateurs mais, voyez-vous, il y a des choses qui n'ont pas changé, des élèves assis en train de lire.

170 Alors la valeur historique et patrimoniale du collège repose aussi sur la prestance de l'ensemble bâti, le parterre en façade et l'exceptionnel jardin de la rocaille, le tout ayant un aspect majestueux situé au croisement du chemin Queen-Mary et du chemin de la Côte-des-Neiges. Voici la façade du Collège Notre-Dame et son parterre. Une autre vue du parterre et du bâtiment principal. Une autre vue fleurie du parterre. Et le jardin de la rocaille.

175 Alors un fait probablement unique pour une école secondaire, nous avons au collège un centre d'archives et un archiviste qui y travaille au moins 20 heures par semaine parce que nous croyons fermement que comme collectivité, identifier et préserver et faire connaître notre patrimoine commun exceptionnel, c'est aussi renforcer notre identité, notre culture et notre sens de l'appartenance.

180 Le Collège Notre-Dame, c'est aussi une tradition d'ouverture qui se poursuit. Le frère André était portier au Collège Notre-Dame, il accueillait et aidait tout le monde les pauvres, les riches, les malades. Cette tradition d'ouverture d'accueil et de partage continue à guider nos

attitudes. Le collège fournit une aide financière à plus de 30 familles pour les frais de scolarité. Le
collège s'engage activement dans le quartier – voici une photo du frère André – le collège
185 s'engage activement dans le quartier lors de la guignolée Multicaf et la distribution de paniers de
Noël. Plus d'une centaine d'élèves bénévoles servent le dîner Multicaf aux familles défavorisées.
Environ 70 élèves vont bénévolement au centre de gériatrie voisin et à l'Hôpital St. Mary pour le
soutien aux repas des personnes âgées. Et, bien sûr, d'autres activités qu'il serait trop long
190 d'énumérer. Ces activités témoignent de notre ouverture à ce qui nous entoure.

Le Collège Notre-Dame, c'est aussi une tradition de respect de l'environnement. Il y a eu,
par exemple, les ententes d'achat de vapeur chaude avec l'hôpital voisin. En 2010-2011, le collège
a investi un montant appréciable pour moderniser son système d'éclairage et de chauffage. Il en
résulte aujourd'hui une diminution considérable de la consommation d'énergie.

Le collège est un client de l'entreprise Mobiligo pour le transport durable et le collège a
obtenu la certification Recyc-Québec de deuxième niveau. Il travaille actuellement pour obtenir
celle de troisième niveau. Le plan de développement conçu l'a été dans cette tradition de respect
195 de l'environnement.

Aujourd'hui, le Collège Notre-Dame est une école secondaire privée, mixte, francophone,
donc de langue et de culture française et laïque. Le Collège Notre-Dame a un statut légal d'OSBL,
d'organisme sans but lucratif. Le collège est une entité légale complètement indépendante avec
son propre conseil d'administration et les revenus du collège proviennent de trois sources : les
200 subventions du ministère de l'Éducation, les frais de scolarité payés par les parents et les revenus
connexes comme, par exemple, les ventes à la cafétéria.

Le collège est un employeur pour environ 200 personnes. L'effectif scolaire aujourd'hui
varie entre 1 600 et 1 700 élèves, bon an mal an. Et la capacité maximale d'accueil est atteinte
205 donc depuis 2005 à peu près, et pour nous, il est hors de question d'augmenter le nombre d'élèves
ni à court, moyen ou même long terme.

215 La grande majorité des élèves proviennent des quartiers avoisinants. Dès la 2^e secondaire, ils utilisent les transports collectifs pour se rendre sur le campus. Pour les résidents particuliers de l'Île-des-Sœurs, le collège a mis sur pied un service de transport collectif. Il n'y a donc pas de déplacement massif en provenance des banlieues vers la ville-centre.

220 Voici une carte qui vous indique – vous reconnaissez bien entendu l'île de Montréal – et qui indique à peu près le nombre d'élèves. On voit bien qu'à peu près 800 élèves viennent du centre immédiat autour du collège. On élargit un peu, on tombe presque à la totalité des élèves.

225 Les installations sportives du collège sont utilisées par les résidents du quartier. Il y a une entente d'utilisation du terrain Jacques-Gauthier par l'arrondissement. Différents groupes de citoyens, organisés ou non, viennent utiliser les installations sportives. Je nommerai l'Association de soccer d'Outremont, une parmi d'autres. Et je dois dire aussi que les nouvelles installations sportives prévues dans ce plan de développement seront, elles aussi, accessibles aux citoyens en dehors des heures d'utilisation par le collège.

230 Le Collège Notre-Dame est un fleuron de l'éducation au Québec. Son projet éducatif est unique, il fait de cette école une institution connue, reconnue et recherchée. La devise du collège, c'est : *Former l'esprit, le cœur et le corps*, cette devise a un impact réel et concret sur le développement des jeunes particulièrement grâce à son programme d'éducation physique unique lancé au début des années 60. À l'époque, les intervenants en éducation ne reconnaissaient pas l'importance de l'éducation physique dans la formation de l'élève. Il faut croire
235 que le temps et l'évolution de la société québécoise ont donné raison à cette vision d'avant-garde préconisée par le collège.

240 Aujourd'hui, la pratique quotidienne d'une activité physique en lien avec la lutte contre l'obésité est un enjeu de société, un enjeu de santé publique et une préoccupation pour l'ensemble de la société québécoise, et j'oserais dire, c'est probablement un des seuls consensus auprès de la population. Les jeunes ne bougent pas assez. Il faut donc les faire bouger. Je vous projette quelques photos d'élèves et les différents sports qui se pratiquent aujourd'hui au Collège Notre-Dame.

245 Et là, on arrive au plan de développement, le cœur donc de notre soirée. Vous avez un croquis à l'écran et vous avez aussi une feuille qui a été distribuée – en fait, vous avez deux feuilles qui indiquent le campus du Collège Notre-Dame aujourd'hui et le plan de développement.

250 Pour vous situer d'abord, vous avez ici – je pense que ma souris le montre bien – le chemin Queen-Mary et à l'arrière ici, l'avenue Jean-Brillant. Le bâtiment principal du Collège Notre-Dame est en gris ici avec ici l'ancienne chapelle et ici, ce qu'on appelle l'aile B. Vous avez ici, en gris ici, le Centre Notre-Dame, qui est le centre sportif actuel. L'aréna est ici. Le stade ou le terrain Jacques-Gauthier est ici. Vous avez ici l'épicerie Métro.

255 Alors que prévoit le plan de développement? La construction donc ici en bleu d'un nouveau gymnase double à l'intérieur de la cour Sacré-Cœur qui est actuellement une cour asphaltée. C'est le premier élément. Le deuxième élément, un édicule ici pour les entraîneurs pour le stade Jacques-Gauthier. L'aménagement d'une pelouse synthétique ici sur le terrain que l'on nomme le terrain Reine-Marie. Ici, ils sont en pointillé ici. Et ici, vous avez un garage et l'ancien
260 entrepôt à charbon. Le plan prévoit la démolition de ces deux bâtiments qui n'ont pas aucune valeur.

Ensuite, ici en bleu, aujourd'hui c'est la maison Renaud. Alors ce bâtiment-là qui n'a aucune valeur sera démoli pour être reconstruit justement pour combler la perte d'usage ici de
265 l'entrepôt – le garage surtout parce que le charbon, nous n'avons plus de charbon, donc il y a quand même de la machinerie ici – le bâtiment ici serait construit pour déplacer l'usage, pour créer ici cet espace vert, un espace végétalisé de détente pour les élèves, pour combler la perte de la cour de récréation ici – la cour Sacré-Cœur – où sera construit le gymnase même si le toit du gymnase sera aménagé pour être aussi une espace de détente pour les élèves.

270 Autre élément. Il y a une passerelle ici qui fait le lien entre le Centre Notre-Dame et le bâtiment principal. Il y a déjà une passerelle. Nous rajouterons un étage à cette passerelle.

275 Ici, ce que j'ai appelé l'aile B, qui n'est pas achevée puisque la dernière partie de l'aile B, il y a seulement un étage qui est construit et nous prévoyons donc compléter la construction de cette aile B.

280 Ensuite, le plan prévoit l'aménagement ici à l'avant des bâtiments principaux un débarcadère, que l'on surnommait probablement la Place du Frère-André, un débarcadère sécuritaire pour les élèves. Actuellement, les autos déposent les élèves et ils sont directement sur la pelouse ou directement sur les escaliers. Alors nous aménagerons un débarcadère sécuritaire pour les élèves, ce qui implique forcément une diminution du nombre de stationnements, puisque les voitures stationnaient perpendiculairement à Queen-Mary. Elles le seront maintenant horizontalement, donc une perte d'un certain nombre de places de stationnement. Alors parmi celles-là, certaines seront relocalisées ici dans un espace intérieur.

285 Sur la totalité des stationnements, comme ici par exemple à l'avant du Centre Notre-Dame, il y aura aussi une diminution des places de stationnement pour nous permettre de prolonger la bande verte. Donc tout le parterre en façade est ici. Actuellement, cette bande verte n'existe pas, ce sont des stationnements; nous éliminons ces stationnements pour prolonger la bande verte et faire le prolongement jusqu'ici.

290 Réaménagement du stationnement ici avec création d'espace végétalisé. Aménagement – et je vous la montrerai un peu plus tard lorsque j'aborderai le sujet de la sécurité des élèves – l'aménagement d'une clôture pour compléter la clôture qui entoure une grande partie du site.

295 Il y a aussi un réaménagement des voies de circulation qui permettront toujours la libre circulation des piétons pour traverser de Jean-Brillant jusqu'au chemin Queen-Mary ou de Côte-des-Neiges jusqu'à Queen-Mary mais qui va empêcher la circulation des automobiles des gens qui viennent utiliser les terrains d'une école pour un raccourci de Jean-Brillant à Queen-Mary ou l'inverse. Alors ce trajet d'automobile sera interdit maintenant avec notre plan. Bien entendu, seuls les usagers du collège auront accès. Je vous montrerai plus de détail sur cet aménagement
300 lorsque je parlerai de la sécurité des élèves.

305 De façon générale, le plan de développement comprend un aménagement paysager important, dont la plantation de 55 arbres sur l'ensemble de la propriété et donc la diminution des îlots de chaleur ici dans le stationnement. Ici, ce qu'on appelle aujourd'hui la cour Saint-Louis, qui est une cour asphaltée, cet espace vert ici n'existe pas. Il serait aménagé donc dans ce nouveau plan de développement. Les arbres seront éparpillés un peu partout. Je vous en parlerai aussi tout à l'heure.

310 La démarche. Quelles démarches avons-nous fait pour obtenir le résultat final que vous voyez à l'écran aujourd'hui? Vous avez les vues ici en trois dimensions, je vais vous les expliquer rapidement. Vous avez ici la rue Jean-Brillant, Queen-Mary est à l'avant - donc c'est une vue de l'arrière, le terrain. Alors ce serait le nouveau gymnase. Une partie ici serait un peu plus haute que les autres.

315 Vous avez le terrain Reine-Marie ici. Le prolongement de l'aile B, c'est-à-dire finir la construction de l'aile B ici, la passerelle, et la maison Renaud reconstruite pour relocaliser de la machinerie qui est actuellement dans le garage. Vous avez ici le stationnement de l'aréna.

320 Une autre vue, cette fois-ci par Queen-Mary. La maison Renaud, la passerelle, l'aile B, le gymnase, l'édicule, le terrain Reine-Marie.

325 La démarche. Il a été demandé au collège de produire une série de documents pour décrire de façon tout à fait objective les conditions existantes de la propriété. Alors le collège a procédé donc avec des experts pour déposer une étude patrimoniale, une étude paysagère, une étude de l'inventaire des végétaux, une étude de circulation, une étude du potentiel archéologique et une étude des vues depuis et vers l'Oratoire.

330 La deuxième étape a été l'analyse des études et la rédaction d'un énoncé d'intérêt patrimonial. C'est un groupe de travail présidé par monsieur Jean Laberge, architecte au Bureau du patrimoine de la toponymie et de l'expertise de la Ville, qui a analysé l'ensemble des études déposées afin de rédiger un énoncé d'intérêt patrimonial.

335 Les valeurs suivantes ont été reconnues au Collège Notre-Dame en ordre de priorité. Donc la première valeur qui a été reconnue au Collège Notre-Dame, c'est sa valeur d'usage, c'est-à-dire une école secondaire, ensuite, une valeur symbolique, une valeur historique, une valeur artistique, une valeur paysagère et une valeur archéologique potentielle.

340 Par la suite, après la rédaction de l'intérêt patrimonial, des orientations de conservation et de mise en valeur ont été rédigées. Le plan de développement que vous avez vu respecte à la lettre ces orientations.

345 Je vous explique brièvement et je vous repère encore en disant ici, voici le chemin Queen-Mary, ici Jean-Brillant, le bâtiment principal, l'aile B, l'arène, le Centre Notre-Dame, le parterre à l'avant. Alors en bleu – je ne passerai pas tout, tout, tout, mais le plus important quand même – en rouge d'abord, ce qui a été les orientations reconnues en termes de préservation, c'est-à-dire en langage familier ce qui est intouchable, ce qu'on doit préserver et protéger surtout : le jardin de la rocaïlle ici en rouge, le bas-relief à l'entrée de la porte au 3791, en haut de la porte, une forme de sculpture, ce qu'on appelle le bas-relief du frère André. C'est une œuvre artistique patrimoniale. Et
350 ici, à l'entrée du Centre Notre-Dame, une œuvre d'art de Mousseau, une céramique qui est une œuvre d'art patrimoniale. Ainsi que certains arbres que vous voyez un peu partout sur la propriété que l'on doit préserver à tout prix.

355 Les autres couleurs, le bleu particulièrement indique la réhabilitation, c'est-à-dire des espaces qu'on doit garder mais que l'on peut réaménager le parterre. On doit garder un parterre mais on peut le réaménager, ainsi que la cour ici, la cour Saint-Louis. Vous allez me dire : « Qu'est-ce qu'on va préserver dans une cour qui est en asphalte? » Bien, je vous dirai que c'est le fait que cette cour est entourée de bâtiments, ce qui n'existe plus aujourd'hui. En passant, en rouge ici, vous avez le pourtour, le contour du bâtiment principal, l'enveloppe des bâtiments
360 principaux et patrimoniale. Voilà.

En gris, c'est des espaces dont l'orientation est tournée vers la rénovation et c'est ce qu'on fait ici puisqu'on aménage un espace nouveau pour les élèves. Voilà. Et c'est très long, il y a beaucoup de détails. Ces documents-là sont disponibles, qui décrivent en détail.

365 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, Monsieur Tazi. Il y a déjà 20 minutes d'écoulées mais vous avez l'indulgence de la commission pour continuer 10 autres minutes.

370 **M. LOTFI TAZI :**

375 Je vais aller vite. Merci. Alors je vais accélérer un peu. Après la rédaction d'une première version du plan de développement et une fois que le plan a été déposé à l'arrondissement, le plan a été soumis à une vaste consultation auprès de groupes ou organismes de services d'urbanisme de l'arrondissement, bien entendu, et certains groupes associatifs qui sont à l'écran : Les amis de la montagne, Héritage Montréal, ainsi de suite, le ministère de la Culture, anciennement MCCCCF, le Comité consultatif d'urbanisme, le Comité d'architecture et d'urbanisme, le Conseil du patrimoine et certains élus de l'arrondissement.

380 Le plan que je vous présente aujourd'hui a été modifié à plusieurs reprises à la suite de ces consultations. Nous y avons apporté des mesures correctives et des modifications afin de respecter les préoccupations et les sensibilités de chacun. Bien entendu, nous avons maintenu l'objet central qui est la mise à niveau des installations sportives du collège.

385 Alors je vous projette – je ne les lirai pas toutes parce qu'elles sont très longues – la liste des engagements. Je vais vous en lire les principaux : l'engagement du collège de créer des bâtiments harmonieux et avec les bâtiments existants; l'engagement d'installer un contrôle de débit des eaux; réduction du nombre d'arbres à couper qui passe de 11 dans le plan initial à 5 dans le plan d'aujourd'hui; la plantation de 55 nouveaux arbres ce qui nous permet de réduire le délai de compensation de la biomasse de 20 à 10 ans; un reboisement noble et indigène, c'est un engagement aussi; l'élaboration d'un plan de gestion des espaces verts avant le début des travaux et je peux vous dire qu'il est en bonne partie déjà rédigé; un espace réservé à l'agriculture urbaine à vocation pédagogique en fonction, bien entendu, des programmes d'enseignement; l'engagement de ne pas imprimer le logo sur la nouvelle pelouse; l'élimination de nombreuses cases de stationnement qui, au départ, étaient de 190 et nous les faisons passer à 180.

390

395

Alors le pourquoi. Pourquoi le collège veut développer et aménager un nouveau gymnase? La raison première étant la poursuite de la mission éducative du collège; la deuxième : assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés; et la troisième est la préservation du site.

400

Sur la poursuite de la mission éducative, simplement vous dire que les infrastructures actuelles ne suffisent plus parce que le sport est de plus en plus populaire chez les élèves. Depuis, le collège est passé de 1 000 à 1 500 élèves en quelques années, entre 2000 et 2005 et rien n'a été changé à part le stade Jacques-Gauthier. De nouveaux sports ont apparus. Le soccer, en 2000, il n'y avait aucune équipe; aujourd'hui, il y en a presque 15 qu'on est obligée de réduire d'ailleurs. Le cheerleading chez les filles qui est devenu un sport maintenant. Une grande majorité de nos équipes n'ont pas assez de temps d'entraînement et d'espace pour pratiquer leur sport. Il faut savoir qu'au Collège Notre-Dame, tous les élèves ont une heure d'éducation physique, cinq jours sur six. Et cela représente à chaque heure à peu près 200 élèves qui sont actifs sur les plateaux d'éducation physique.

405

410

Sur la sécurité des élèves, je passe le croquis ici encore une fois, vous commencez à reconnaître ici le chemin Queen-Mary et Jean-Brillant. La clôture dont je vous parlais tout à l'heure est ici en noir. Donc on prolonge la clôture pour empêcher les gens d'entrer sur le site lorsqu'il y a des élèves. En rouge, vous avez la circulation des piétons et en bleu, vous avez la circulation des automobiles avec des guérites ici de sécurité – au moins trois – qui empêchent un véhicule non autorisé de traverser le site.

415

Finalement, le collège se dit qu'il faut absolument qu'il développe ses installations sportives pour continuer sa mission éducative, mission qui lui a été reconnue comme première valeur lors des études. Vous savez que les terrains du collège sont fortement, de par leur dimension et leur situation géographique, sont fortement convoités par les promoteurs, construction de résidences, de condos et autres, ont déjà fait l'objet de demandes auprès de l'arrondissement. La meilleure façon de préserver le site et ses espaces verts, c'est d'éviter qu'un autre projet ne vienne dénaturer cette propriété patrimoniale et c'est donc de permettre au collège de poursuivre sa mission d'éducation.

420

425

430 Et je vous pose la question : quelle est la valeur ajoutée à l'arrondissement naturel du Mont-Royal? Est-ce que c'est une institution plus que centenaire que vous voyez à l'écran ou une tour à condos sans préjudice aucun envers les condos?

435 Le Collège Notre-Dame doit continuer à vivre, à être un chef de file, la modernisation de ses installations, la mise à niveau de ses infrastructures sportives est pour nous un enjeu vital. Je vous remercie pour votre attention et pour l'intérêt que vous portez au Collège Notre-Dame.

LE PRÉSIDENT :

440 Merci beaucoup. La dernière photo est fort sympathique. Alors je cède maintenant la parole pour permettre à l'arrondissement d'exposer son point de vue.

M. LOUIS BRUNET :

445 Merci bien, Monsieur le président. Je me présente, Louis Brunet, je suis le chef de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. La présentation va nous être faite du cadre règlementaire et de l'encadrement qui va être mis en place à la fois pour permettre les agrandissements mais aussi pour assurer quand même qu'il ne pourra pas y avoir d'excès, donc qui vont se limiter au plan directeur que vous avez vu. Ceci va être fait par mon collègue, monsieur Dino Credico, qui est conseiller en aménagement dans l'équipe d'urbanisme. À droite de monsieur Credico, nous avons monsieur Daniel Lafond, qui est
450 notre directeur, qui est le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Si vous avez des questions par la suite, il nous fera plaisir de répondre. Nous avons tous les experts ici pour pouvoir adresser vos préoccupations.

M. DINO CREDICO :

455 Bonsoir tout le monde! Comme monsieur Brunet l'a expliqué, on est ici ce soir pour
présenter le cadre règlementaire du plan directeur qui nous a été soumis par le Collège Notre-
Dame. L'objectif de la présentation, c'est justement pour montrer que l'arrondissement et la Ville
vont modifier le Document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et adopter
un règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour pouvoir encadrer
460 justement ce plan directeur.

 Donc si je fais une petite mise en contexte, je vais répéter rapidement ce que monsieur
Tazi a expliqué un peu plus tôt. Le Collège Notre-Dame nous a présenté son plan directeur qui
définit les orientations des mises en valeur et des mises aux normes du site. Plus particulièrement,
465 il s'agit de mettre à niveau les installations sportives : gymnase, terrain synthétique, augmenter le
couvert végétal et, à terme, avoir une meilleure gestion des circulations piétonne et véhiculaire sur
le site.

 Pourquoi qu'il faut modifier le Document complémentaire? C'est que le Plan d'urbanisme
470 ne permet pas de nouveaux agrandissements ou de nouvelles constructions sur le site. Vu qu'on
est dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, avec le Plan de mise en valeur et
de protection du Mont-Royal, la Ville a mis de l'avant dans le Document complémentaire des
éléments pour dire qu'on ne peut pas construire ou agrandir sans avoir une entente avec
l'arrondissement.

475 Certaines institutions dans l'arrondissement avaient déjà de ces ententes-là qui ont été
intégrées au Document complémentaire. Ce n'est pas le cas pour le collège. Donc à partir de ce
moment-là, il y a eu le plan directeur qui a été déposé à l'arrondissement et suite à des
discussions avec l'arrondissement, on a décidé de procéder à la modification du Document
480 complémentaire et à l'adoption d'un règlement qui va venir encadrer encore une fois le plan
directeur.

485 Si on regarde l'emplacement ou le site qui est visé, comme on peut voir, le site est situé sur le flan nord-ouest de ce qui était auparavant appelé l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, qui est maintenant appelé le site déclaré du Mont-Royal depuis l'année passée.

490 Si on regarde plus en détail, comme j'expliquais, on est dans un secteur qui est fortement institutionnalisé. On retrouve l'Hôpital Sainte-Justine, il y a l'Hôpital général juif. Juste derrière, le collège et l'Hôpital St. Mary. Il y a le collège, le Collège Notre-Dame, l'université. Donc on est vraiment dans un pôle où ce qu'on retrouve beaucoup d'institutions. Il y a l'Oratoire également qui est juste en face, qui est en lien avec le Collège Notre-Dame.

495 Si on regarde de plus près le site, c'est le site comme on le connaît aujourd'hui. Donc le bâtiment principal avec les trois clochers, l'aréna, le stade Jacques-Gauthier, le stationnement et les cours intérieures sur lesquelles il va y avoir des travaux, des interventions qui vont s'effectuer pour bonifier le site.

500 Donc si on regarde un peu ce qui va se faire comme intervention, on voit le site comme il est aujourd'hui. C'est la vue arrière. Ici, à l'arrière, c'est la rue Jean-Brillant, Queen-Mary, Côte-des-Neiges. Si on regarde ce qui est proposé, comme monsieur Tazi l'a expliqué un peu plus tôt, il y a le terrain synthétique qui va être aménagé sur le terrain Queen-Mary ou Reine-Marie, le gymnase à l'arrière. On va venir augmenter l'aile B, on va venir compléter plutôt l'aile B sur l'étage qui est déjà existant et à l'emplacement de la maison Renaud, on va faire un nouveau bâtiment qui va accueillir tout ce qui est entreposage ou qui sert au maintien de la propriété.

505
510 Donc si on regarde, on va passer plus spécifiquement aux modifications proposées au Document complémentaire. Les modifications qui sont proposées font suite à ce que je vais vous présenter. Donc les premières, c'est que tout ce qui est en bleu, ce sont les nouvelles modifications ou les nouvelles constructions ou interventions qui vont se faire sur le site, en plus du terrain synthétique qui est ici, le terrain Reine-Marie. Ce qu'on voit à l'écran, ce sont les hauteurs altimétriques des nouveaux édifices. Il est important de prendre en considération que les hauteurs proposées ne dépassent jamais la hauteur des bâtiments auxquels elles se rattachent. Donc si je prends comme exemple l'ajout de trois étages qui va se faire sur le pavillon B, à ce moment-là, il

515 ne sera pas plus haut que qu'est-ce qu'on retrouve actuellement. La même chose pour le gymnase qui va être partiellement enfoui et il y a une partie qui va être hors-sol.

520 Donc à partir de ces éléments-là, je vais vous montrer les cartes qu'on va modifier au Document complémentaire. Premièrement, c'est les limites de hauteur. Si on regarde le Collège Notre-Dame actuellement, il n'y a pas de hauteur d'indiquée parce qu'on reconnaît seulement les hauteurs qui sont existantes, pour les bâtiments existants actuellement.

525 Donc le Document complémentaire, l'Annexe H va être modifiée de la façon suivante. On va indiquer les hauteurs altimétriques aux emplacements où les nouveaux bâtiments vont être aménagés ou construits. L'Annexe I, le taux d'implantation. Si on le regarde actuellement, ici, le taux d'implantation encore une fois, c'est le taux d'implantation qui est reconnu pour les bâtiments existants aujourd'hui. On va venir modifier cette carte-là. Actuellement, on a un taux d'implantation existant de 16 %, c'est ce qui est reconnu au règlement, et avec tous les agrandissements, on va avoir un taux d'implantation de 21 %, soit 5 % de plus, où ce que la majorité de ce taux-là va être accaparé par le gymnase qui va être situé derrière le pavillon principal. Donc on va regarder la nouvelle couleur qui va se permettre avec un taux d'implantation de 25 %. Donc avec ce qui est proposé 21 %, on est nettement à l'intérieur du 25 % qui est la nouvelle catégorie qui va être indiquée à cette annexe-là également.

535 Au niveau des propriétés visées, actuellement, toute la propriété du Collège Notre-Dame est une propriété visée. Encore une fois, ça vient dire que le Collège Notre-Dame doit respecter ce qui est sur son site actuellement. Cette carte va être modifiée de la façon suivante.

540 On voit qu'il y a eu une partie qui a été coupée. Cette partie-là – je vais vous le montrer sur l'autre carte – elle va faire partie des milieux protégés, les milieux naturels protégés. Pourquoi qu'on fait ça ici à cet endroit-là? C'est qu'on vient donner une protection supplémentaire à la cour avant du Collège Notre-Dame. Ce que ça vient faire – je vais vous le montrer sur l'autre carte – donc comme on voit actuellement, il n'y a pas de secteur protégé. On pourrait avoir un secteur A à D qui sont dépendamment de l'intensité de protection qu'on veut permettre. Pour le secteur B,

545 c'est qu'on ne permet aucune construction ou agrandissement d'un bâtiment qui est existant sur le terrain.

550 Donc à partir de ce moment-là, il y avait quand même un potentiel certain pour faire des agrandissements ou des éléments ici dans la cour avant, mais en venant mettre cette protection supplémentaire là, on vient les interdire. Donc les mises aux normes, la balance du terrain, qu'est-ce qu'on a vu sur la carte précédemment, la balance du terrain va permettre des mises aux normes, mais sur la partie avant, les constructions ne seront pas autorisées. Donc ça, ça faisait le tour pour les modifications du Document complémentaire.

555 Si on regarde rapidement le règlement qui va être adopté en vertu de l'article 89, il va venir régir les démolitions prévues au plan directeur, les hauteurs de construction établies au plan directeur et régir le taux d'implantation établi au plan directeur. C'est les principales, comment je pourrais dire, les principaux articles qui vont être dans le règlement. Ce n'est pas uniquement ces articles-là. Il y a d'autres articles qui vont venir gérer l'architecture du bâtiment également, le stationnement et l'aménagement paysager. Mais c'est principalement pour ces éléments-là.

560 Et puisque la propriété est située dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, tous les projets d'agrandissement qui sont prévus encore une fois au plan directeur, de construction ou d'aménagement paysager, seront soumis au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement ainsi qu'au CPM qui est rendu je crois le Comité Jacques-Viger – non? Il est encore CPM, Conseil
565 du patrimoine de Montréal, ainsi qu'au ministère de la Culture et des Communications. Il faut comprendre que c'est seules les constructions prévues au plan directeur qui peuvent être ajoutées au site du collège. C'est ce que vient encadrer le règlement en vertu de l'article 89 de la charte.

570 Je vais vous parler également de l'étude de biomasse. Sur le terrain, les constructions vont requérir – justement, il va y avoir un couvert végétal qui va être retiré, que ce soit pour le terrain qui est actuellement à l'emplacement du terrain Reine-Marie qui va être remplacé par une surface synthétique. On a donc demandé au collège de nous soumettre une étude de biomasse pour voir comment on pourrait remplacer cette perte de couvert végétal. Et suite à cette étude qui a été fournie par le collège, on peut voir les résultats ici.

575

Donc si on plante 55 arbres, au bout de 10 ans, on vient récupérer la perte de biomasse qu'on a, et par la suite, cette biomasse va continuer à augmenter. Donc comme il est indiqué sur la diapositive qu'on a actuellement, dans le règlement du Collège Notre-Dame qui vient encadrer le plan directeur, l'article 20 prévoit que la perte de biomasse doit être remplacée sur une période de

580

10 ans. Donc qu'il va y avoir 55 arbres plantés sur le site pour remplacer la perte de biomasse par l'installation ou l'aménagement du terrain synthétique.

585

Les commentaires du ministère. Le ministère a émis des commentaires préliminaires sur le site parce que comme je vous dis, on est dans le site déclaré du Mont-Royal, donc le ministère doit se prononcer également. Les premiers commentaires sont les suivants.

590

Pour la Place du Frère-André qu'on voit ici à l'avant, c'est conserver la bande gazonnée selon sa largeur existante et sauvegarder les vignes sur le bâtiment. Les nouvelles constructions, donc tout ce qui est en bleu, doit s'harmoniser avec le bâti existant, tant au niveau des coloris que des matériaux et le traitement architectural devrait être de qualité contemporaine. Le terrain Reine-Marie, qui est le terrain synthétique ici, le coloris gazon synthétique devrait s'intégrer de façon harmonieuse à l'environnement; aucun logo ne devrait y être incorporé et un éclairage discret. Et la plantation d'arbustes à feuillage persistant le long de Queen-Mary, donc tout le long ici, devrait

595

avoir un feuillage persistant, une plantation avec des feuillages persistant. Et au niveau de l'aménagement paysager, ici, les alignements d'arbres le long des faces est et ouest, donc ouest et est de l'aréna, devraient être poursuivis sur toute la longueur. C'est-à-dire la plantation d'arbres devrait être poursuivie ici et ici également. Donc ça, ça fait le tour pour les commentaires du ministère.

600

Finalement, la position de l'arrondissement concernant le plan directeur. Nous appuyons ce plan directeur pour les raisons suivantes. C'est que le plan directeur propose la vision d'avenir du collège qui repose sur la nécessité d'assurer la pérennité de sa mission éducative et de confirmer son leadership dans le système scolaire québécois.

605

610 Les interventions proposées par le plan directeur permettent notamment de protéger le bâtiment d'origine, les trois clochers; mettre en valeur l'interface entre le collège et l'Oratoire; structurer les circulations piétonne et véhiculaire tout en augmentant le couvert végétal; mettre à jour le site qui prend en compte le développement de la Ville. Là on fait juste de penser au métro Côte-des-Neiges et les circulations des étudiants ou des personnes qui empruntent le stationnement de l'Hôpital St. Mary pour se rendre au Collège Notre-Dame ou pour se rendre à l'Oratoire Saint-Joseph.

615 Les interventions proposées sur le plan directeur respectent les orientations énoncées au plan de protection du Mont-Royal, notamment en respectant les vues d'intérêt depuis et vers le Mont-Royal; les nouvelles constructions n'excéderont pas ce qu'on retrouve déjà sur le terrain; en augmentant la biomasse végétale sur le site comme on l'a démontré tantôt; en incluant une portion du site dans la protection des milieux naturels, ça veut dire toute la devanture du terrain du collège; et en diminuant les espaces consacrés au stationnement.

620 En terminant, je voulais juste informer les gens que ce projet de règlement est soumis à une procédure référendaire pour certains articles qui concernent notamment la densité, la hauteur et les usages mais non limitatif à ces éléments-là. Pour la procédure à suivre, monsieur Brunet va vous expliquer les procédures et comment procéder, si jamais les gens voulaient avoir un référendum sur le projet de règlement.

M. LOUIS BRUNET :

630 Merci bien, Monsieur Credico. Ce projet, étant donné qu'il est adopté en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et qu'il est situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la population peut demander à s'opposer au projet par voie référendaire.

635 Pour être admissible à déposer une demande d'opposition, il faut d'abord et avant tout que ce soit des citoyens qui habitent au périmètre du collège. Il y a des zones qui sont déterminées par la loi qui vont être publiées dans les journaux au cours des mois qui vont suivre en fonction des

étapes du référendum que je vais vous expliquer. Si vous souhaitez vous opposer, la procédure va être clairement indiquée dans les journaux.

640 Toutefois, une opposition peut être déposée donc par des résidents qui sont des gens qui sont sur la liste de vote électoral. C'est-à-dire qu'il faut avoir plus de 18 ans et être apte à voter dans le secteur.

645 La première étape d'une opposition référendaire est faite par le dépôt d'une pétition. Les gens doivent clairement signifier quels sont les éléments auxquels ils veulent s'opposer dans le règlement. On ne peut pas simplement s'opposer au projet. On doit dire : « Je m'oppose à la hauteur des bâtiments », « Je m'oppose à l'implantation de nouveaux bâtiments » mais il faut indiquer clairement quels sont les items d'opposition et recueillir 12 signatures de personnes qui habitent la même zone et qui sont également habiles à voter.

650 Si nous recevons une ou plusieurs demandes d'opposition référendaire, l'étape suivante sera la signature d'un registre qui amène la population à ce moment-là à devoir se déplacer auprès du greffe à la Ville de Montréal, donc à l'Hôtel de Ville, pour signer un registre demandant qu'il y ait un vote référendaire. De façon générale, le nombre de signatures requises, ça dépend à nouveau du nombre de zones qui vont nous avoir été déposées, s'il y a opposition, des demandes
655 d'opposition, mais généralement, c'est 10 % de la population sur la liste électoral de la zone en question. De façon générale, les zones dans Côte-des-Neiges, chacune d'entre elles comporte entre 250 et 500 personnes habiles à voter, ce qui veut donc dire qu'on parlerait entre 25 et 50 signatures, mais ça s'additionne parce qu'il peut y avoir plusieurs zones qui peuvent être impliquées.

660 Donc, de façon générale à nouveau, lors d'une opposition référendaire, généralement, il est nécessaire d'avoir entre 150 et 200 signatures pour que l'étape suivante se rende au référendum lui-même. S'il y a donc une opposition qui est signifiée par voie d'un registre, l'étape finale relève de la décision du conseil municipal qui peut à cette étape décider de mettre fin au
665 processus, c'est-à-dire de refuser tout simplement le projet de règlement ou aller de l'avant et tenir

un vote référendaire. Mais cette étape, c'est généralement une étape qui va venir dans plusieurs mois, si jamais il y avait une opposition qui se faisait.

670 Entre-temps, les prochaines étapes que vous allez voir dans ce projet-ci, suite à la consultation ce soir, il va y avoir plus de détails qui vont vous être donnés par le président, il y aura dépôt du rapport dans environ deux à trois mois, rapport de la commission, et ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il y aura début de publication dans les journaux d'une possibilité d'opposition référendaire. Je vous remercie. Nous avons fait le tour?

675 **M. DINO CREDICO :**

Oui.

680 **M. LOUIS BRUNET :**

Merci bien, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

685 Merci beaucoup. À ce stade-ci, il est prévu que nous suspendons pour quelques minutes. On peut s'allouer 10 minutes pendant lesquelles les citoyens qui veulent poser des questions, vous vous enregistrez à la table là-bas et nous revenons en séance dans 10 minutes et puis j'appellerai tour à tour les citoyens, un à un, pour poser des questions. Alors nous suspendons 10 minutes.

690 **PAUSE – REPRISE**

LE PRÉSIDENT :

695 Nous reprenons nos travaux. J'ai la liste des intervenants au nombre de deux. Le registre est toujours ouvert. S'il y en a qui ont des regrets, vous pouvez aller à la table là-bas. Nous invitons en tout premier lieu, madame Claude d'Anjou. Si vous voulez prendre place, Madame. Bonsoir et bienvenue !

Mme CLAUDE d'ANJOU :

700 Bonsoir! Alors, Monsieur le président, j'ai deux questions. On me permet deux questions.

LE PRÉSIDENT :

705 Oui.

Mme CLAUDE d'ANJOU :

710 La première, c'est concernant l'utilisation par le public des deux installations sportives, le terrain de soccer – le terrain Reine-Marie – et le centre culturel et sportif. Je voudrais savoir si le collège a fait une évaluation du nombre de déplacements que ces installations vont générer en voiture sur la circulation dans le secteur et sur le nombre de place de stationnement qui va être requis pour accueillir les utilisateurs du grand public de ces deux installations.

LE PRÉSIDENT :

715 On va y aller avec votre première question.

M. LOTFI TAZI :

720 Je vais simplement vous dire aussi que pour toutes sortes de questions qui viendraient plus tard, le collège a créé un blogue et l'adresse du blogue est sur les feuilles que les invités ont reçues aujourd'hui, le public.

725 Alors nos installations sportives sont utilisées par le collège à partir de 7 h le matin jusqu'à environ 19 h le soir. C'est utilisation réservée pour le collège. Par la suite, les résidents du quartier ou des associations peuvent utiliser nos installations. La plupart des gens qui viennent au collège sont des gens du quartier. Les heures réservées aussi à la Ville, donc les gens de l'arrondissement. On ne prévoit pas de déplacements massifs parce qu'on ne prévoit pas sur Reine-marie d'événement. C'est un terrain de pratique de soccer. Donc il n'y a pas d'estrade, il n'y a pas de public, donc il n'y a pas de public massif qui viendrait utiliser le terrain.

730 Même chose pour le gymnase. Actuellement, le gymnase actuel est utilisé par les résidents. Ça ne crée pas de circulation particulière. Oui, la piscine peut avoir, comme le samedi matin, par exemple, des familles qui viennent donner des cours de natation à leurs enfants, ces gens-là viennent en voiture, mais le Centre Notre-Dame, l'avant, qui contient une quinzaine de places, en général, c'est suffisant pour ces familles-là. Donc le collège ne prévoit pas un déplacement massif des gens de loin qui viendraient en automobile congestionner les stationnements ou les rues avoisinantes.

LE PRÉSIDENT :

740 Vous avez une deuxième question, Madame d'Anjou?

Mme CLAUDE d'ANJOU :

745 Oui. Concernant l'accès pour autant les piétons que les automobilistes, est-ce que c'est possible de revoir la carte – je pense qu'il y a le tracé bleu et vert pour voir les déplacements à pied ou en voiture, surtout à partir de Jean-Brillant. J'ai une question par rapport à ces déplacements-là.

Donc si je regarde bien du côté ouest, c'est l'entrée pour les voitures et du côté est, c'est pour les piétons, si je ne me trompe pas?

750 **M. LOTFI TAZI :**

Ici, c'est l'entrée des véhicules et ici l'entrée des piétons.

755 **Mme CLAUDE d'ANJOU :**

J'ai une question par rapport aux piétons. Les étudiants rentrent et sortent pour se rendre au métro et ils n'empruntent pas nécessairement le trottoir pour s'y rendre. Et je sais que de nombreux étudiants traversent à travers le stationnement et les installations de l'Hôpital St. Mary pour se rendre au métro. Si je ne me trompe pas, les projets de construction, s'ils vont toujours de l'avant à St. Mary vont faire en sorte que cet accès-là va être bloqué. Les étudiants vont devoir malheureusement traverser la rue sans qu'il y ait de traverse de piétons, et c'est un nombre très important d'étudiants qui traversent. Ils n'empruntent pas, comme je vous dis, nécessairement le trottoir. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu, soit par le collège, l'arrondissement ou l'hôpital St. Mary pour mieux diriger les étudiants pour se rendre au métro sans qu'ils viennent en conflit avec la circulation automobile?

760

765

LE PRÉSIDENT :

On pourrait se tourner du côté de l'arrondissement.

770

M. LOUIS BRUNET :

Il y a effectivement actuellement un plan de redéveloppement au niveau de tout le campus de l'Hôpital St. Mary. On peut malheureusement peut-être se questionner parce qu'avec les changements de gouvernement, par rapport aux négociations qu'on a eues au cours des dernières années, je ne sais pas qu'est-ce qu'il va en advenir, mais dans toutes les discussions que nous avons avec l'Hôpital St. Mary et avec la fondation également de l'Hôpital St. Mary qui possède le bâtiment directement adjacent à la station de métro, nous avons intégré toujours des sentiers dans

775

780 les planifications pour les élèves du Collège Notre-Dame et si, à terme, ces développements se font, nous allons réfléchir à installer une traverse pour piétons, balisée, lorsqu'il y aura de l'autre côté de la rue à nouveau un sentier balisé. Mais nous ne souhaitons pas actuellement donner un faux sentiment de sécurité en faisant un sentier balisé qui donne accès à un stationnement là où il n'y a pas une sécurité pour les élèves.

785 **Mme CLAUDE d'ANJOU :**

D'accord. J'ai une petite clarification pour l'accès aussi.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

Mme CLAUDE d'ANJOU :

795 Par rapport à la possibilité de tourner à gauche sur Queen-Mary pour rentrer dans l'entrée sur Queen-Mary - juste là - je sais qu'il y a beaucoup de voitures qui empruntent ce chemin-là lorsqu'ils viennent du côté ouest et je pense que c'est une ligne double, ce n'est pas permis, et je pense que – ce n'est pas une ligne double? Alors c'est permis. O.K. Parce que je sais que le matin, je pense, durant l'été, les Champions, il y a beaucoup de circulation, il y a beaucoup de
800 congestion. Alors est-ce qu'il y a des moyens qui sont prévus justement pour faciliter l'accès puis pas qu'il y ait autant de congestion à ces heures-là, à ces heures de pointe?

LE PRÉSIDENT :

805 Arrondissement?

Mme CLAUDE d'ANJOU :

Ou peut-être le collège.

810 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tazi?

815 **M. LOTFI TAZI :**

Monsieur Richard Desrochers.

M. RICHARD DESROCHERS :

820 Il y a une étude de circulation qui a été faite, dans le fond, qui est complémentaire à la
question que vous avez posée précédemment. Et il y a des recommandations qui ont été faites
dans l'étude de circulation, comme par exemple, la possibilité peut-être de déplacer l'arrêt
d'autobus plus vers – parce qu'il y a un passage clouté en face de l'Oratoire – il y a possibilité
aussi de changer la durée de la lumière à la sortie pour augmenter le débit possible. Parce
825 qu'actuellement, la durée de la lumière est cinq secondes, puis ils ont fait un scénario en
l'augmentant à huit secondes, puis selon eux, ça réglerait une partie des problèmes. Mais
évidemment, ça ne dépend pas du collège, cette grande partie-là.

L'autre partie qui dépend plus du collège, c'était justement de faire un débarcadère pour
830 les étudiants pour augmenter la sécurité. Ça, c'est intégré dans notre plan. Mais si vous allez sur le
site, vous allez voir les résultats de l'étude de circulation.

Mme CLAUDE d'ANJOU :

835 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

840 Est-ce que l'arrondissement a quelque chose à ajouter?

M. LOUIS BRUNET :

845 Les études de circulation ont été validées par les ingénieurs en circulation de l'arrondissement. Vous avez tout à fait raison en matière de ralentissement de la circulation à cet endroit-là mais selon les validations qui avaient été faites à la fois par les ingénieurs qui ont été mandatés par le collège et qui ont été validées par les ingénieurs de la Ville, ça ne révélait pas une problématique majeure qui nécessitait une intervention.

Mme CLAUDE d'ANJOU :

850

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

855

Très bien. Merci beaucoup, Madame. Alors nous invitons maintenant, monsieur Louis-Philippe Frappier. Bonsoir, Monsieur Frappier!

M. LOUIS-PHILIPPE FRAPPIER :

860

Bonsoir, Monsieur le président! Ma question fait référence à un point qui a été précisé par les gens de la Ville au niveau de l'architecture des nouvelles constructions. J'aurais aimé avoir un peu de précision sur la terminologie utilisée lorsqu'on parle d'harmoniser les nouvelles constructions avec les bâtiments existants au niveau des matériaux et un traitement contemporain de qualité.

865

870 En fait, c'est une question commentaire, je sais que je ne peux pas mais c'est en lien avec – je suis architecte – donc c'est en lien avec un peu la politique de la Charte de Venise qui prévoit que des agrandissements sont de facture moderne et contemporaine et on dirait que l'harmonisation avec les matériaux, je voudrais juste avoir une perception de l'arrondissement au niveau de ce qui sera permis dans cet esprit-là, l'expression de la modernité dans les

agrandissements, tout ce qui est en lien finalement avec ce que le collège souhaite. Si je suis clair, si je ne suis pas clair, vous pouvez me...

M. LOUIS BRUNET :

875

Oui, oui. Je vais me permettre de répondre parce que je suis moi-même architecte. C'est tout à fait en lien avec les principes de la Charte de Venise. D'ailleurs, ce matin, je discutais avec le président du Conseil du patrimoine de Montréal, et les intentions que nous recherchons et que recherchent également les experts du Conseil du patrimoine lorsqu'ils analysent les dossiers, ils font des recommandations pour approbation, c'est que toute intervention s'identifie comme étant faite à ce moment, en 2013 ou en 2014, peu importe, et puisse s'identifier comme telle mais en étant dans le respect de l'architecture des grandes lignes du bâtiment pour s'harmoniser avec le bâtiment mais en ayant une interprétation contemporaine de cette harmonisation. Donc on va souhaiter que les matériaux reprennent la même noblesse, sans que ça soit un appareillage qui soit identique, puisque les techniques de construction aujourd'hui peuvent s'exprimer différemment.

880

885

M. LOUIS-PHILIPPE FRAPPIER :

Donc les panneaux métalliques ou de ce genre seront permis ou ça ne sera pas nécessairement – parce qu'on voit beaucoup, comme par exemple dans le Vieux-Montréal où on impose une pierre en parement pour s'harmoniser avec la pierre de taille ou mouchardée voisine mais on reste quand même dans un langage de pierre où la modernité est moins simple à exprimer par rapport aux matériaux plus modernes.

890

895

M. LOUIS BRUNET :

C'est toujours du cas par cas. C'est difficile de répondre comme ça. Mais c'est du cas par cas et malheureusement, il s'agit parfois également, je dirais, de la qualité de l'architecte et le concepteur du projet. Nous ne pouvons dessiner, même si ça nous tente des fois, à la place de l'architecte concepteur. Nous sommes là pour faire des recommandations, les comités sont là pour

900

faire des recommandations pour tenter d'améliorer le projet. Mais aux yeux de la loi, tous les architectes membres de l'Ordre des architectes ont les mêmes compétences.

905 **M. LOUIS-PHILIPPE FRAPPIER :**

Bien dit.

910 **M. LOUIS BRUNET :**

Ça va?

M. LOUIS-PHILIPPE FRAPPIER :

915 Ça répond. Merci.

LE PRÉSIDENT :

920 Très bien. Merci beaucoup. Alors nous invitons maintenant monsieur Pierre Ramet. Bonsoir, Monsieur Ramet, nous vous écoutons.

M. PIERRE RAMET :

925 Je parle ici pour la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges qui a été approchée lors des premières présentations et nous en remercions le collègue. C'est une question très précise, très limitée que je voudrais poser. En ce qui concerne le potentiel archéologique, est-ce qu'il y a des études qui ont déjà été faites ou ces études vont l'être? Et quelle sera l'ampleur de cette étude de potentiel? S'agit-il de sondages ponctuels aux endroits où il y aura intervention ou une recherche plus globale sur la propriété du Collège Notre-Dame? Merci.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tazi?

935 **M. LOTFI TAZI :**

Ce qui a été convenu, c'est qu'à chaque fois que le collègue creuse quelque part, les archéologues viennent sonder ce qu'il y a. Ils ne creuseront pas plus que le collègue mais à chaque fois qu'on creuse, il faut qu'ils viennent inspecter ce qu'il y a dans les terrains. Est-ce que c'est assez précis comme réponse?

940

LE PRÉSIDENT :

Ça répond?

945 **M. PIERRE RAMET :**

Oui, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

950

Très bien.

M. PIERRE RAMET :

955

On aura certainement un rapport de ces recherches ultérieurement. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

960

Très bien. Merci. Alors, ça épuise la liste mais les commissaires ont une ou deux questions à adresser au représentant du collègue. La première, c'est de savoir, ce plan de

développement qui comprend des éléments multiples, est-ce que vous avez l'intention de les réaliser tous ensemble au même moment?

M. LOTFI TAZI :

965

C'est difficile de réaliser tout en même temps pour plusieurs raisons. Bien sûr qu'il y a la raison financière, mais aussi le fait que c'est une école qui donc doit opérer, construire et opérer en même temps. Nous allons commencer par le plus simple qui est le terrain synthétique, suivi immédiatement par le gymnase parce que ça comble les besoins du collège immédiatement. Et ensuite, il y a une suite logique aux aménagements puisqu'à partir du moment où on construit le gymnase ici, on perd l'espace pour les élèves et donc il faut rapidement aménager l'espace pour que les élèves viennent ici. À partir du moment où on fait la clôture et on parle de sécurité, on doit aller travailler sur le stationnement et la circulation.

970

975

Le prolongement de l'aile B ou le fait de terminer cette construction-là est probablement la partie qu'on va faire en dernier parce qu'elle est simplement en prévision d'un besoin particulier. Je vous donne un exemple. Les programmes du ministère changent, l'enseignement est beaucoup plus axé sur les laboratoires. Donc avec le même nombre d'élèves, nous devons avoir quelques espaces supplémentaires. Ce sont des prévisions. Et comme c'est un plan directeur qui doit annoncer nos intentions sur une vingtaine d'années, nous l'avons inclus ici.

980

985

Alors pour résumer un peu ce que je viens de dire, nous commencerons par le terrain synthétique parce que ça se fait en un été. Par la suite, nous attaquerons le gymnase, les déplacements ici. La circulation, forcément si on fait la circulation, on va attaquer le débarcadère ici. Et l'aménagement paysager sera – par exemple, lorsque cette partie-là sera finie, on pourra commencer l'aménagement paysager. On ne le commencera pas autour du gymnase tant qu'il n'est pas fini, bien entendu. Voilà. Je ne sais pas si je réponds assez précisément?

LE PRÉSIDENT :

990 Très bien. L'autre question, c'est pouvez-vous nous donner une idée de l'intensité actuelle
des activités sportives? Parce que notre compréhension, c'est que vous sortez du volume ou de
l'espace que vos bâtiments occupent présentement. Est-ce que ça se justifie par une forme
quelconque de saturation ou une intensité de l'utilisation de ces plateaux sportifs qui demandent
d'être augmentés?

995

M. LOTFI TAZI :

1000 De 2000 à 2005, le Collège Notre-Dame est passé de 1 000 à 1 500 élèves pour atteindre
aujourd'hui 1 600, qui est la capacité maximale. Donc avec le tiers d'élèves de plus, donc de 1 000
à 1 500, les espaces de jeux et les équipements sportifs n'ont pas bougé, n'ont pas changé à part
le stade Jacques-Gauthier, il y a trois ans. Forcément, juste en termes de nombre d'élèves, déjà
on est un peu plus – et beaucoup plus, je dirais même – serrés. Nous avons même des élèves qui
doivent courir autour de l'aréna parce que le gymnase est pris. Donc il y a cette augmentation du
nombre d'élèves sans augmentation des plateaux sportifs.

1005

1010 Il y a aussi le développement du parascolaire. À force d'encourager les élèves à faire du
sport, à force de lire et d'entendre que maintenant, les familles et, je pense, la société québécoise,
est assez conscientisée là-dessus, et donc les parents poussent leurs enfants aussi à s'inscrire à
des équipes sportives, qui fait qu'aujourd'hui, on a une trentaine d'équipes sportives qui doivent
non seulement s'entraîner, mais leurs matchs aussi. Une trentaine d'équipes, ça représente dans
l'année 360 matchs plus 100 matchs éliminatoires. Ça représente 70 heures d'entraînement par
semaine.

1015 Aujourd'hui, la moitié des élèves de ces équipes-là ne s'entraînent pas comme ils
devraient le faire. Donc le soccer extérieur, par exemple, les élèves, on leur offrait simplement les
matchs, pas d'entraînement parce qu'il n'y a pas de place. À tel point que c'est rendu que la
situation est ridicule. On a éliminé le soccer extérieur tant qu'on n'a pas de nouveau terrain.

1020 Il y a aussi le développement lui-même du soccer, puisqu'en 2000, il y avait zéro équipe; les élèves jouaient au soccer à la récréation. Aujourd'hui, c'est devenu un sport populaire, organisé, particulièrement chez les filles – chez les garçons aussi – qui fait qu'aujourd'hui, on a entre 8 et 15 équipes de soccer selon les années. Donc voici un besoin qui n'existait pas en 2000 et qui existe aujourd'hui.

1025 Le cheerleading, ça a l'air de rien. Avant, c'était considéré comme de la danse. Aujourd'hui, c'est un sport qui est reconnu avec sa fédération. C'est extrêmement athlétique, ça a besoin d'un espace, d'un espace en hauteur en plus.

1030 Alors voici, ce sont des exemples, ce qui fait que sans augmenter le nombre d'élèves, puisque nous avons atteint la capacité maximale, le besoin en équipements sportifs est grandissant. Et on ne peut pas être contre nous-mêmes, d'abord parce que c'est notre mission, mais aussi, c'est un enjeu de santé publique. Voilà. Je pourrais vous donner d'autres chiffres mais ça alourdirait plus la réponse que ça vous explique.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, allez-y.

1040 **M. LOTFI TAZI :**

1045 Bien, écoutez, le soccer aujourd'hui, l'utilisation du terrain Reine-Marie tel qu'il est aujourd'hui, on en aurait besoin pour 70 heures par semaine. Or, une surface naturelle, d'après les spécialistes, son utilisation ne doit pas excéder 12 heures par semaine. C'est un peu le même raisonnement qu'on a fait pour le stade Jacques-Gauthier, qui fait que dès la fonte des neiges, il est utilisable beaucoup plus rapidement et jusqu'à vraiment la première neige et donc ça augmente beaucoup, beaucoup, beaucoup les heures d'utilisation.

Il y a une question de modernité aussi. Les institutions comparables, pour ne pas les nommer, le Collège de Montréal, le Collège Brébeuf, le Collège Regina, le Pensionnat Saint-Nom-

1050 de-Marie, se sont tous dotés d'un gymnase moderne, double, et puis pour des raisons de mise à niveau, nous devons le faire aussi.

1055 Les élèves ont une heure d'éducation physique par jour, je l'ai dit tout à l'heure. Ça représente 222 heures d'éducation physique en 6 jours et à chaque heure de la journée, il y a 200 élèves sur les plateaux. Lorsqu'il pleut, on a un problème majeur puisque les élèves ne peuvent pas aller jouer dehors. Nous avons même créé un programme – et c'est une très bonne journée pour en parler aujourd'hui – un programme en troisième secondaire où c'est dehors, peu importe la température. Il a été abandonné depuis un an, ce programme. Je pense qu'on a reçu beaucoup d'appels de parents mais il y avait deux objectifs bien entendu : compenser les plateaux qui manquaient mais aussi il y avait un aspect extrêmement santé à cette mesure-là. Voilà.

1060

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Autre question?

1065

M. JEAN CAOQUETTE, commissaire :

1070

Oui, complémentaire à celle du président. Lors de notre visite, nous avons pu constater que l'ancienne chapelle servait aussi à des activités physiques. J'imagine que le réaménagement ou l'augmentation du nombre d'espace va vous permettre de redonner à la chapelle une activité plus originale ou compatible?

1075

M. LOTFI TAZI :

Voilà. Alors je n'ai pas osé parler de l'ancienne chapelle parce que c'est un sacrilège mais je n'y suis pour rien parce que ça remonte à il y a plus d'une trentaine d'années, je pense, que l'ancienne chapelle a été convertie à un autre usage. Effectivement, aujourd'hui, les élèves font des activités physiques. Bien entendu, lorsque nous aurons notre gymnase et notre terrain synthétique, les élèves arrêteront d'utiliser l'ancienne chapelle pour un terrain sportif et nous

1080 prévoyons relocaliser la bibliothèque du collège pour redonner un aspect beaucoup plus logique à
cette ancienne chapelle et donc la rehausser.

1085 Dans notre plan, ici là, l'ancienne chapelle est ici et le fait d'éliminer un entrepôt à charbon
et un garage en acier assez vulgaire et de faire un espace de détente végétalisé ici, c'est une
façon aussi de rehausser et de redonner du caractère à l'ancienne chapelle et lui redonner toute la
valeur qui lui revient. Voilà.

M. JEAN CAOINETTE, commissaire :

1090 Sans pour autant la resacraliser, j'imagine?

M. LOTFI TAZI :

1095 Non. Ça outrepasser mes pouvoirs.

LE PRÉSIDENT :

1100 Très bien. Alors ceci termine la séance d'information. Je vous annonce donc qu'il n'y aura
pas une seconde séance demain soir puisque la phase de prise d'information a été épuisée ce
soir. Je vous convie tous et toutes, et pas seulement les personnes présentes mais l'auditoire
virtuel qui fréquentera le site, à présenter en temps utile des mémoires pour exprimer vos opinions
et vos vues sur ce projet qui a été clairement et de façon très compétente présenté, d'une part, par
les représentants du collège, et commenté, d'autre part, par les représentants de l'arrondissement.

1105 Alors merci et bon retour.

FIN DE LA SÉANCE

1110 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1115

LOUISE PHILIBERT, s.o.